



Tribune publiée le 25 septembre 2020

## Pour un Centre d'archives LGBTQI autonome, digne de Paris capitale

Au cours des 50 dernières années, un mouvement a émergé dans le monde pour retrouver, valoriser et transmettre l'histoire et les cultures LGBTQI. Ce mouvement est nécessaire car l'expérience des LGBTQI a été exclue des Archives traditionnelles qui président généralement à l'écriture de l'histoire dans nos sociétés. Cela se traduit par une perte importante de compréhension historique pour les LGBTQI et la société en général, et par un déficit en matière de lutte contre les discriminations et la défense des droits LGBTQI.

Au-delà des contextes et des spécificités locales, ces initiatives partagent toutes les mêmes objectifs : archiver et documenter le passé et le présent des LGBTQI sur tous les supports ; rendre les archives accessibles à tous.tes, les valoriser et les disséminer ; générer de nouvelles archives, orales notamment ; soutenir la production et la diffusion des connaissances sur l'histoire et les cultures LGBTQI ; créer une mémoire commune par le biais d'une programmation scientifique et culturelle ambitieuse et cohérente (expositions, débats, ateliers, etc.).

Ce mouvement pour les archives LGBTQI s'est traduit par la création d'espaces et d'organisations conçus et gérés par la communauté LGBTQI elle-même. C'est le gage de leur succès, de leur efficacité et d'une relation de confiance avec les donateurs.trices et les LGBTQI. C'est aussi le fruit d'une conception plus démocratique et moins élitiste de l'archive.

Fondé en 2017, à l'initiative d'Act Up-Paris, le Collectif Archives LGBTQI s'inscrit dans ce mouvement international. Maintenant que la Mairie de Paris, par la voix de son adjoint aux luttes contre les discriminations Jean-Luc Roméro-Michel, a confirmé l'engagement de la municipalité et la désignation du collectif Archives LGBTQI comme porteur légitime du projet de centre d'archives Paris-île de France, il nous faut rattraper le temps perdu.

Pendant trois ans, le Collectif Archives LGBTQI a élaboré, en concertation avec les associations, la communauté et les centres d'archives LGBTQI européens, une proposition de Centre d'archives communautaire et autonome qui reflète les meilleures pratiques dans le domaine et qui donnera à la communauté LGBTQI le rôle principal dans la reconstruction de son histoire et la diffusion de sa mémoire.

Pour passer à la prochaine étape, nous avons besoin que s'instaure un partenariat respectueux et fructueux avec la Mairie de Paris et ses services, comme avec les autres partenaires publics intéressés, notamment l'Etat, afin de ne pas répéter les « erreurs du passé » - comme l'a promis publiquement Jean-Luc Roméro-Michel lors du salon des associations LGBT le 12 septembre aux Blancs-Manteaux à Paris. La reconstruction de la relation de confiance avec la Mairie de Paris, qui ne sera pas la seule partenaire mais qui jouera un rôle décisif pour compléter le tour de table des partenaires, est cruciale et elle passe par le respect de notre travail, de nos compétences et de la communauté.

Durant ces trois années, le Collectif a travaillé activement et à égalité sur des partenariats avec la Dilcrah, la région Île-de-France, différents organismes de recherche, universités et partenaires privés qui ne demandent qu'à être activés ou renforcés. Il a affiné sa politique scientifique, co-construit et partagé sa philosophie de l'archive vivante, sensibilisé la communauté à l'importance des archives, réfléchi à sa gouvernance, à son organisation et à ses besoins en matière de financement et de fonctionnement. Il a rencontré tous.tes les représentant.e.s des partis et des tendances politiques du Conseil de Paris qui les ont toutes assurés de leur soutien et lui ont garanti son autonomie et non « une place au conseil d'administration » comme il est écrit dans Le Monde daté du 24 septembre. Ce scénario du strapontin est insultant et totalement étranger à l'organisation et au fonctionnement des centres LGBTQI européens existants, qu'il s'agisse de Berlin ou d'Amsterdam.

Les subventions publiques allouées à ces centres d'archives amis représentent à elles seules le montant que la Mairie annonce comme le doublement des subventions en direction de l'ensemble des associations LGBTQI, à savoir 559 367 € pour le Schwules Museum de Berlin et 600 000 € pour IHLIA (Internationaal Homo Lesbisch Informatiecentrum d'Amsterdam). Ces centres amis ont rappelé à la Mairie de Paris, dans leurs réponses à un questionnaire qu'elle leur a envoyé cet été, qu'ils sont gérés par la communauté et pour la communauté, même s'ils s'adressent à un public plus large ; les pouvoirs publics - leurs principaux financeurs - n'ont ni le pouvoir décisionnel sur leur agenda, ni sur leur organisation et encore moins sur la désignation de leurs dirigeant.e.s.

Le Collectif est aujourd'hui prêt à lancer une phase de préfiguration, dans un lieu et selon un calendrier adéquats qui lui permettront de tester les services qu'il a imaginés, de commencer à recueillir et à travailler sur les premiers fonds d'archives, et d'évaluer les retours des premières personnes usagères et de la communauté. Cette phase d'installation et de consolidation du projet est un préalable indispensable avant l'ouverture officielle du Centre d'archives, en capacité, dans une deuxième phase, de déployer l'intégralité de ses actions et programmes.

La gouvernance du Centre ne se conçoit qu'en totale autonomie, comme il en va aujourd'hui pour les institutions culturelles et mémorielles des autres minorités. C'est le cas par exemple de l'ARAM (Association pour la Recherche et l'Archivage de la Mémoire Arménienne) et la Maison de la Culture Yiddish. Les récentes conventions internationales portant sur le patrimoine culturel, qu'il s'agisse de celle de Faro (Conseil de l'Europe) ou de celles l'Unesco, vont dans le même sens quand elles invitent les Etats à reconnaître le rôle central et incontournable des communautés dans la gestion de ce qui constitue, pour elles, leur mémoire et leur patrimoine.

Si ces structures associatives et autonomes doivent évidemment rendre compte de l'emploi des subventions publiques qui leur sont allouées, elles n'ont pas à subir d'ingérence ni dans leur politique ni dans leur fonctionnement. Ce principe d'indépendance est fondamental pour assurer la crédibilité scientifique du futur centre, sa capacité à susciter dons et dépôts d'archives et à accueillir les publics LGBTQI et au-delà.